

La vaccination contre la grippe

Les infections des voies respiratoires aiguës comptent parmi les maladies les plus courantes chez l'Homme. Elles sont causées par un grand nombre d'agents pathogènes différents, en particulier des virus. Le virus de la grippe joue un rôle particulier, car c'est l'agent pathogène de la « vraie » grippe. Ce rôle particulier du virus grippal est dû à son apparition épidémique chaque année. En outre, les virus grippaux, en comparaison avec d'autres agents pathogènes des infections des voies respiratoires aiguës, aggravent la plupart du temps l'évolution d'une maladie. La meilleure protection est de se faire vacciner à temps. La vaccination contre la grippe ne protège pas des infections des voies respiratoires aiguës à l'évolution généralement légère déclenchées par d'autres agents pathogènes.

La grippe est une infection des voies respiratoires aiguë dont les symptômes sont la fièvre, la toux, des douleurs musculaires et qui, d'un point de vue purement clinique, ne se différencie pas toujours d'autres infections des voies respiratoires. D'après observation, l'évolution de la grippe est plus souvent aggravée auprès de patients souffrant de maladies chroniques et de personnes âgées. Le virus grippal apparaît fréquemment en saison froide. C'est pourquoi la vaccination est généralement conseillée en automne. Le vaccin contre la grippe peut cependant être administré à tout moment de l'année. Les virus grippaux sont en constante évolution, ce qui peut entraîner les personnes qui se sont faites vacciner contre la grippe l'année précédente à contracter une grippe l'année suivante. C'est pourquoi il faut se faire vacciner contre la grippe tous les ans avec un vaccin actuel.

Vaccin (substance)

Le vaccin contre la grippe est fabriqué chaque année selon les recommandations actuelles de l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé). C'est un **vaccin dit saisonnier**. Les recommandations tiennent compte des virus grippaux de type A et B circulant actuellement dans le monde. En règle générale, le vaccin est composé de deux souches du virus grippal A (A/H1N1 et A/H3N2) et d'une souche du virus grippal B. Un espacement plus long entre chaque vaccin risquerait d'engendrer une propagation mondiale dramatique d'un tout nouvel agent pathogène de la grippe (pandémie), comme cela a été le cas en 2009, avec la nouvelle grippe A (H1N1), également appelée plus communément « grippe porcine ». Ce nouvel agent pathogène a entretemps supplanté les virus de la grippe A (H1N1) circulant auparavant, c'est pourquoi il fait partie des composants du vaccin antigrippal saisonnier actuel. Même si la composition du vaccin ne devait pas changer d'une saison à l'autre, la vaccination doit quant à elle être renouvelée, car la durée d'efficacité du vaccin peut être raccourcie, en particulier pour les personnes plus âgées et dont l'état de santé est dégradé.

Les vaccins inactivés contiennent les souches de virus grippaux qui créent la protection contre la maladie. Ils sont fabriqués soit à base de blanc d'œuf de poule, soit à base de cultures cellulaires (ces vaccins sont autorisés pour les adultes à partir de 18 ans).

Les vaccins sont généralement administrés par voie intramusculaire, c'est-à-dire qu'ils sont injectés dans le muscle de la partie supérieure du bras. Un vaccin (pour les personnes à partir de 60 ans) est injecté dans la peau (injection intradermique). La vaccination contre la grippe peut être administrée en même temps que d'autres vaccinations. Les enfants de 6 à 35 mois reçoivent une dose de vaccin de 0,25 ml ; les enfants à partir de 36 mois, les adolescents et les adultes reçoivent une dose de vaccin de 0,5 ml. Les enfants n'ayant pas été jusqu'à présent vaccinés contre la grippe reçoivent 2 doses à un intervalle d'au moins 4 semaines. La protection du vaccin débute environ 2 à 3 semaines suivant la vaccination.

Qui doit se faire vacciner ?

Le vaccin antigrippal est recommandé à toutes les personnes particulièrement à risque de contracter une grippe :

- les personnes à partir de 60 ans
- les femmes enceintes à partir du deuxième trimestre de grossesse (déjà à partir du premier trimestre en cas de risque de maladie plus élevé)
- les personnes en contact quotidien avec d'autres personnes dans le cadre de leur métier, par exemples les chauffeurs de bus et les enseignants
- les résidents de maison de retraite et d'hôpitaux
- les adultes, les adolescents et les enfants plus à risque en raison d'un état de santé affaibli par une maladie sous-jacente, par ex. les patients atteints d'infections chroniques des voies respiratoires, de maladies cardio-vasculaires, hépatiques, rénales et du métabolisme (par ex. diabète), d'immunodéficience acquise (infection asymptomatique à VIH) ainsi que de troubles neurologiques chroniques (par ex. sclérose en plaques).
- les personnes pouvant transmettre une grippe aux personnes à risque dont elles s'occupent, et elles-mêmes à risque en raison de leur contact avec des patients et des personnes nécessitant des soins ; y compris le personnel médical ainsi que le personnel soignant de personnes âgées et malades
- les personnes en contact direct avec de la volaille et des oiseaux sauvages

La vaccination des femmes enceintes est de nouveau conseillée, car les études montrent que celles-ci courent un risque de complications nettement plus élevé en cas de grippe. Aucun effet secondaire indésirable n'a été observé chez la maman ou chez l'enfant.

Une personne souffrant de troubles neurologiques chroniques, par exemple une maladie neuromusculaire, est plus susceptible de contracter une infection grippale grave (y compris un enfant). C'est pourquoi il faut vacciner les patients, y compris les patients SEP, chez qui une grippe pourrait provoquer de nouvelles poussées de la maladie.

Qui ne doit pas être vacciné ?

Il ne faut pas vacciner les personnes qui souffrent d'une maladie aiguë accompagnée de fièvre et nécessitant des soins. Dans ce cas, il faut rattraper la vaccination dès que possible.

Ce vaccin ne doit pas être administré à une personne souffrant d'hypersensibilité sévère envers l'un de ses composants, comme cela peut être le cas pour une allergie sévère décelée au blanc d'œuf de poule. Ces patients doivent se renseigner auprès de leur médecin pour savoir s'il existe un vaccin alternatif sans blanc d'œuf de poule.

Comportement après la vaccination

La personne vaccinée ne doit pas se ménager particulièrement, mais il est conseillé d'éviter les efforts physiques inhabituels dans les 3 jours qui suivent la vaccination. Les personnes qui ont tendance à réagir au niveau circulatoire ou chez qui des allergies soudaines sont connues doivent en informer le médecin avant la vaccination.

Réactions locales et générales possibles après la vaccination

Après la vaccination, en plus de l'immunité visée qui signifie une protection contre la maladie, l'on peut observer une rougeur ou un gonflement douloureux à l'endroit de la piqûre. Cette réaction est normale et apparaît le plus souvent 1 à 3 jours après le vaccin et dure rarement longtemps. Les ganglions lymphatiques à proximité peuvent parfois gonfler et indurer. Des symptômes généraux

comme de la fièvre, des frissons, la nausée, une indisposition, la diarrhée, la fatigue, la transpiration, des douleurs musculaires et articulaires peuvent également survenir.

Les derniers symptômes généraux mentionnés peuvent conduire à la conclusion erronée que le vaccin antigrippal est responsable de l'apparition d'affections semblables à la grippe en raison de leur rapprochement temporel avec la date de la vaccination. En règle générale, tous ces symptômes sont de nature passagère et disparaissent sans suite.

Peut-il y avoir des complications ?

Les complications de vaccination portant fortement atteinte à l'état de santé de la personne vaccinée sont des conséquences très rares qui dépassent nettement la mesure normale d'une réaction à la vaccination. Après une vaccination antigrippale, l'on observe parfois des réactions allergiques cutanées (parfois démangeaisons et urticaire) et des voies respiratoires. Très rarement, le vaccin peut entraîner une inflammation vasculaire (pour un vaccin à culture cellulaire possiblement en relation avec une implication rénale passagère) ou une diminution passagère du nombre de plaquettes, ayant pour conséquence éventuelle des saignements. Dans des cas isolés, un choc allergique (réaction immédiate) a été rapporté.

Certains cas particuliers ont présenté des effets secondaires neurologiques (au niveau du système nerveux), par exemple des paralysies passagères, apparues en même temps ou après la vaccination, sans qu'aucune relation de cause à effet n'ait pu être prouvée.

Consultation du médecin qui vaccine à propos des effets secondaires possibles

En complément de cette notice, vous pouvez vous faire conseiller par votre médecin.

Si des symptômes surviennent après une vaccination, dépassant les réactions locales et générales passagères décrites plus haut, le médecin qui a procédé à votre vaccination se tient naturellement à votre disposition pour vous conseiller.

Contactez le médecin qui procède à la vaccination :

Clause de non-responsabilité

Traduction de l'original de la fiche d'information (état : 06/2015) avec l'aimable autorisation de la Croix Verte Allemande (Deutsches Grünes Kreuz e.V.) par ordre de l'Institut Robert Koch. Le texte allemand est déterminant, aucune responsabilité ne peut être assumée pour les erreurs éventuelles de traduction, de même que pour l'actualité de la présente traduction en cas de remaniements ultérieurs du modèle allemand.

NOM Prénom _____

Name

Vaccination contre la grippe*Schutzimpfung gegen Influenza*

En annexe, une notice sur le vaccin antigrippal vous est remise. Elle contient les informations essentielles sur la maladie que le vaccin permet d'éviter, sur la substance du vaccin, sur la vaccination et sur les réactions et les complications possibles.

Anliegend erhalten Sie ein Merkblatt über die Durchführung der Schutzimpfung gegen Influenza. Darin sind die wesentlichen Angaben über die durch die Impfung vermeidbare Krankheit, den Impfstoff, die Impfung sowie über Impfreaktionen und mögliche Impfkomplicationen enthalten.

Avant de recevoir le vaccin, vous êtes prié(e) de répondre aux questions suivantes :

Vor der Durchführung der Impfung wird zusätzlich um folgende Angaben gebeten:

1. La personne à vacciner est-elle actuellement en bonne santé ?

Ist der Impfling gegenwärtig gesund?

Oui (Ja) Non (Nein)

2. Le patient a-t-il une allergie connue (en particulier au blanc d'œuf de poule) ?

Ist bei dem Patienten eine Allergie – insbesondere gegen Hühnereweiß – bekannt?

Oui (Ja) Non (Nein)

Si oui, laquelle _____

wenn ja, welche

3. Le patient a-t-il eu des réactions allergiques suite à une vaccination antérieure, une fièvre élevée ou d'autres réactions inhabituelles ?

Traten bei dem Impfling nach einer früheren Impfung allergische Erscheinungen, hohes Fieber oder andere ungewöhnliche Reaktionen auf?

Oui (Ja) Non (Nein)

Si vous voulez en savoir plus sur la vaccination contre la grippe, demandez au médecin qui fait le vaccin !

Falls Sie noch mehr über die Schutzimpfung gegen Influenza wissen wollen, fragen Sie den Impfarzt!

Apportez votre carnet de vaccination au rendez-vous de vaccination !

Zum Impftermin bringen Sie bitte das Impfbuch mit!

Déclaration de consentement*Einverständniserklärung***pour la vaccination contre la grippe***zur Durchführung der Schutzimpfung gegen Influenza*

Nom du patient _____
Name des Impflings

né(e) le _____
geb. am

J'ai pris connaissance du contenu de la notice et on a attiré mon attention sur la possibilité que j'ai d'obtenir des informations complémentaires auprès du médecin qui fait le vaccin.
Ich habe den Inhalt des Merkblatts zur Kenntnis genommen und bin von meinem Arzt/meiner Ärztin im Gespräch ausführlich über die Impfung aufgeklärt worden.

Je n'ai pas d'autres questions.
Ich habe keine weiteren Fragen.

Je donne mon accord pour le vaccin proposé contre la grippe.
Ich willige in die vorgeschlagene Impfung gegen Influenza ein.

Je refuse le vaccin. J'ai été informé sur les possibles inconvénients résultant du refus de ce vaccin.
Ich lehne die Impfung ab. Über mögliche Nachteile der Ablehnung dieser Impfung wurde ich informiert.

Remarques *Vermerke* _____

Lieu, date *Ort, Datum* _____

Signature de la personne vaccinée
et/ou de la personne ayant sa garde
Unterschrift des Impflings bzw. des Sorgeberechtigten

Signature du médecin
Unterschrift des Arztes/der Ärztin